



forum
transfrontalier

2007 – 2011

**CINQ MANIFESTES
AU SERVICE
DE L'ARC JURASSIEN
FRANCO-SUISSE**

CINQ ANNÉES AU SERVICE
DE L'ARC JURASSIEN FRANC-COMTOIS
ET SUISSE

LE FORUM TRANSFRONTALIER EST UN AIGUILLON

Le développement inégal de la région transfrontalière de l'Arc jurassien et les exaspérations professionnelles, politiques, fiscales et culturelles qu'il suppose obligent à mener une réflexion globale sur l'avenir commun de ces régions et de ses populations

C'est pourquoi, issu de la Maison de l'Europe transjurassienne, avec la caution de très nombreux partenaires, le Forum transfrontalier arc jurassien franc-comtois et suisse a décidé d'organiser un cycle de conférences-débats bisannuelles destinées à un large public

Ces rencontres thématiques régulières allaient permettre aux acteurs et aux décideurs de confronter leurs expériences, difficultés et espoirs, cela sur les points cruciaux que sont, entre autres, l'engorgement des voies de circulation, la formation des jeunes, la répartition des coûts de la santé, les distorsions de la concurrence et la pression sur les salaires

AVANT-PROPOS

Depuis le 20 septembre 2007, se sont tenus cinq Cycles de conférences-débats, vingt sessions alternativement en jeux saute-frontière de Besançon à Morteau, Montbéliard, Villers-le-Lac, La Chaux-de-Fonds, Delémont, Le Locle et Môtiers, réunissant 3000 personnes qui, un soir au moins, se seront interrogées sur cette Région en formation, et sur l'une au moins des cinq thématiques suivantes:

- L'agglomération transfrontalière, un nouveau modèle de co-développement, 2007
- L'emploi transfrontalier, 2007/08
- Vers une formation transfrontalière, 2008/09
- Vers une mobilité transfrontalière, 2009/10
- Culture et identités de l'Arc jurassien franc-comtois et suisse: mêmes pays ? 2010/11

Synthèses, déclarations ou manifestes ont conclu chaque Cycle de quatre sessions.

Ce document réunit les cinq Manifestes, Déclarations d'intentions et d'actions à l'intention de l'opinion, de la presse et des pouvoirs publics transfrontaliers, nationaux, régionaux et locaux, en guise de mémoire d'une action visant à modifier les territoires. Le Forum transfrontalier et la société civile qu'il anime joue ainsi le rôle qui est le sien, soit celui d'aiguillon, d'aiguillon indispensable à tout projet de développement, a fortiori au projet de co-développement transfrontalier qui attend l'Arc jurassien, franc-comtois et suisse, en marche vers une Région d'Europe.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU FORUM TRANSFRONTALIER ARC JURASSIEN

Jacques-André TSCHOUMY, a. directeur de l'IRDP, Neuchâtel, président
Alexandre MOINE, géographe, professeur à l'UFC, Besançon, vice-président
Sylvain BABEY, directeur de la COVESTA, La Chaux-de-Fonds, secrétaire et chargé de communication
Jean-Jacques DELÉMONT, a. directeur du CIFOM, La Chaux-de-Fonds, trésorier
Marcel SCHIESS, directeur de L'Agence, La Chaux-de-Fonds, expert
Bernard WOEFFRAY, géographe, aménagiste, URBAPLAN, Lausanne, expert

MANIFESTE VERS LE PRINCIPE D'AGGLOMÉ- RATION TRANSFRONTALIÈRE

Un nouveau modèle de développement

LA THÉMATIQUE

Engorgement des voies de circulation, captage des professionnels qualifiés, siphonnage des jeunes professionnels qualifiés, formations des jeunes inopérantes en local, développements déséquilibrés, zones de fuite pour les entreprises, salaires sous pression, désintérêt des entreprises pour les dégâts collatéraux, fiscalités des entreprises en tension, zones d'achats en distorsion de concurrence, rayonnement culturel et social déconnecté du travail.

L'agglomération constituée autour de Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds existe de fait, on la voit tous les jours, mais son existence est anarchique, chacun utilisant la frontière selon ses intérêts sectoriels.

L'espace transfrontalier est distordu. Il mène à l'exaspération. Les peurs mutuelles s'installent.

Le modèle de développement actuel n'est pas solide à moyen et à long terme, une structure de territoire transfrontalier doit s'inventer, qui permette de construire une structure juridique de l'agglomération transfrontalière, et donc un développement concerté. C'est le projet politique explicite des quatre communes françaises et suisses mentionnées ci-contre: créer un territoire construit bilatéralement, contribuer à mettre en place une agglomération concertée dans tous les secteurs de développement, élaborer un cadre juridique commun de mise en œuvre de différents projets d'intérêt collectif.

Le Cycle «Le principe d'agglomération transfrontalière, un nouveau modèle de développement» repose sur l'analyse conjointe et de développement concerté, visant à rechercher un modèle nouveau de développement par la participation de tous les secteurs de la vie active. La thématique émane du Haut-Doubs et des Autorités des quatre Communes de Morteau, de Villers-le-Lac, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, mais elle est d'intérêt régional pour l'Arc jurassien franco-suisse. Et finalement, elle relève de l'affirmation d'une politique européenne de proximité.

Le développement inégal de la région transfrontalière franco-suisse de l'Arc jurassien et les exaspérations professionnelles, politiques, fiscales et culturelles qu'il suppose obligent à mener une réflexion globale sur l'avenir commun de ces régions et de ses populations. C'est pourquoi la Maison de l'Europe transjurassienne, en partenariat avec le Club 44 et l'Agence, et avec la caution de très nombreux partenaires, a décidé d'organiser un cycle de conférences-débats bisannuelles destinées à un large public.

Ces rencontres thématiques régulières ont permis notamment aux acteurs et aux décideurs de confronter leurs expériences, difficultés et espoirs, cela sur les points cruciaux que sont, entre autres, l'engorgement des voies de circulation, la formation des jeunes, la répartition des coûts de la santé, les distorsions de la concurrence et la pression sur les salaires. Elles débouchent sur une Déclaration d'intentions.

CYCLE 2007 - SUITE

MANIFESTE VERS LE PRINCIPE D'AGGLOMÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Un nouveau modèle de développement

DÉCLARATION D'INTENTIONS

- Mettre en débat public la convention d'intention «Vers un espace économique transfrontalier ?» signée le 20 novembre 2006 par les quatre Communes de Morteau, Villers-le Lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds
- Elaborer les lignes directrices en vue d'une réflexion, puis d'une mise en place d'un espace transfrontalier de nature à répondre à l'exaspération actuelle des acteurs suisses et français
- Esquisser un nouveau modèle de développement, à caractère transfrontalier, intégré au projet RUN de l'Etat de Neuchâtel
- Etudier les contours d'un cadre juridique de nature à assurer un développement équilibré, signé par les collectivités et soumis à l'appréciation des Etats
- Promouvoir l'espace de proximité composé des communes de Morteau, Villers-le Lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds comme laboratoire européen d'agglomération transfrontalière, en référence aux Conventions de Karlsruhe
- Constituer une plate-forme de débats et de projets axés successivement sur les divers champs intéressant l'Arc jurassien (politique, économique, social, communication, associations, santé, culture, éducation, universitaire, etc) et s'inspirer d'exemples de Régions transfrontalières européennes
- Associer au débat tous les courants de la vie active, de Franche-Comté et du Canton de Neuchâtel



CYCLE 2007 / 2008

MANIFESTE VERS UNE RECONNAISSANCE DE L'EMPLOI TRANSFRONTALIER

CONSIDÉRANT

- l'histoire commune, jusqu'en 1914, de la Franche-Comté et de l'Arc jurassien suisse
- l'augmentation régulière, depuis 1950, du nombre de travailleurs frontaliers
- la montée en puissance d'une identité transfrontalière
- le destin commun qui lie les deux régions, suisse et française
- leur actuel différentiel de développement
- les conséquences néfastes d'une pérennisation de ce déséquilibre
- le climat d'inquiétude d'une partie des travailleurs et de la population de la zone transfrontalière
- le risque d'une stigmatisation des frontaliers
- la nécessité de l'ouverture d'un dialogue
- la forte adhésion de nombreux acteurs français et suisses au projet du Forum transfrontalier
- le succès de trois Rencontres transfrontalières:
 - Forum civique consacré à l'emploi, le 13 mars 2008
 - Atelier fermé de production d'idées, le 19 avril 2008
 - Point de communication, le 24 mai 2008
- tenues à La Chaux-de-Fonds, au Club 44, et à Morteau, salle des Fêtes de la Mairie
- l'intérêt des propositions concrètes et porteuses d'avenir pour l'emploi transfrontalier
- la volonté explicite de larges milieux, des deux côtés du Doubs, de créer une agglomération transfrontalière reconnue en Europe
- l'inscription du projet dans le développement des agglomérations transfrontalières en Europe
- l'intérêt porté au projet par des représentants des agglomérations bâloise et genevoise
- le diagnostic partagé qu'un co-développement est un processus favorable aux deux parties

**LE FORUM TRANSFRONTALIER PROPOSE AUX INSTANCES COMPÉTENTES
DE METTRE À L'ÉTUDE ET EN ŒUVRE UN CO-DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI
TRANSFRONTALIER**

**MANIFESTE
VERS UNE RECONNAISSANCE DE L'EMPLOI
TRANSFRONTALIER**

CO-DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI TRANSFRONTALIER

IL SE DÉCLINERA EN PROPOSITIONS AUTOUR DE SEPT AXES.

Entre parenthèses figurent les instances plus directement concernées par les propositions

1. En regard de l'émigration de la main-d'oeuvre française vers la Suisse, par:

- 1.1 Une suspension durant trois ans du débauchage actif des compétences en Franche-Comté de la part des agences d'emplois temporaires, des services cantonaux de promotion économique et des entreprises suisses (*gentlemen's agreement à géométrie variable entre CNCI, AIP, CPIH, ANEPT, services de promotion économique, CCI*)
- 1.2 Une compensation du coût de formation à l'embauche (*gentlemen's agreement à géométrie variable entre CNCI, AIP, CPIH, ANEPT, services de promotion économique, CCI*)
- 1.3 La fidélisation de la main-d'oeuvre dans les entreprises françaises qui implique une modification du droit français (instances politiques et partenaires sociaux français)
- 1.4 Des services aux salariés: notamment, transports, crèches et restaurants d'entreprises (*CNCI, UIMM, AUD*)

2. En regard de la délocalisation des entreprises françaises vers la Suisse ou à l'intérieur de la France, par:

- 2.1 Une suspension pendant trois ans de la prospection des entreprises franc-comtoises par les services cantonaux de promotions économiques, en vue de leur implantation ou de la localisation de leur développement en Suisse
- 2.2 La promotion de la bi-localisation des entreprises suisses de part et d'autre de la frontière, à l'aide d'un cadre fiscal sécurisé sur les prix transfert (démarche en cours dans le canton de Genève) (*administrations française et cantonales*)
- 2.3 Une analyse des effets de l'Arrêté Bonny sur la région (*Service économique NE, CTJ*)
- 2.4 Une association de l'horlogerie et de la microtechnique franc-comtoise aux démarches et à l'évolution du Swiss Made et du Swissness (*FH, CFHM*)

3. En regard des infrastructures nécessaires pour l'espace transfrontalier
• MOBILITÉ FERROVIAIRE, par

- 3.1 Une organisation du captage des flux depuis Besançon
La réouverture d'une halte au Col-des-Roches et au Crêt de Villers-le-Lac (*AUD, RUN, SNCF, Conseil régional*)
La création de parkings d'échanges sur la ligne Besançon - La Chaux-de-Fonds (*AUD, RUN, SNCF, Conseil régional*)
La valorisation de la ligne La Chaux-de-Fonds-Besançon (*instances politiques françaises et suisses, SNCF, CFF*)
- 3.2 La création de parkings d'échanges à Etalans, les Fins, Villers-le-Lac (*AUD*)
- 3.3 Un covoiturage favorisé par l'organisation d'un plan de mobilité des entreprises (*AUD, CNCI, UIMM, AIP*)
- 3.4 L'achèvement du tronçon Les Fins-Morteau de la route des microtechniques (*Conseil général du Doubs*)

• MOBILITÉ AÉRIENNE, par

- 3.5 Une homologation binationale de l'aérodrome des Eplatures, La Chaux-de-Fonds/Le Locle (*CE-NE, Conseil régional et villes concernées*)

4. En regard de la fiscalité des personnes morales et physiques, par:

- 4.1 Une analyse du système d'imposition des frontaliers et de ses effets sur le développement régional (*CE-NE, Conseil régional, CTJ, GTE, Amicale des frontaliers*)

MANIFESTE VERS UNE RECONNAISSANCE DE L'EMPLOI TRANSFRONTALIER

5. En regard de la disparité des salaires entre la France et la Suisse, par:

- 5.1 L'édition d'un support d'information à l'usage des travailleurs frontaliers (ANPE, Service de l'emploi NE, EURES)
- 5.2 Une prise en compte et la validation des acquis et des expériences (CIFOM, GRETA)
- 5.3 Une reconnaissance réciproque des diplômes par l'élaboration d'un tableau des équivalences (CIFOM, GRETA)
- 5.4 L'amélioration du calculateur de salaires par l'introduction de paramètres permettant une comparaison fiable à partir de la notion de revenu disponible (ANPE, Service de l'emploi NE)

6. En regard de la concurrence entre travailleurs français et suisse, par:

- 6.1 Des pratiques communes de management des RH (ANPE, Service de l'emploi NE)
- 6.2 La création d'un fonds de formation alimenté paritairement (CTJ, ANPE, Service de l'emploi NE, CNCI, CPIH, CCI)
- 6.3 Une transparence de l'offre pour les demandeurs d'emploi (ANPE, Service de l'emploi NE)
- 6.4 L'adéquation des besoins de ressources humaines à l'espace économique transfrontalier (Conseillers EURES)

7. En regard des coûts de la formation en France et en Suisse, et l'harmonisation de l'offre transfrontalière par:

- 7.1 L'émission d'une cartographie des savoir-faire régionaux (ANPE, Service de l'emploi NE)
- 7.2 Une sensibilisation des entreprises au maintien et à la transmission des savoir-faire (CIFOM, GRETA, CCI, CNCI, CPIH, UIMM)
- 7.3 L'introduction d'une gestion prévisionnelle des emplois (ANPE, Service de l'emploi NE, CCI, UIMM, CNCI, AIP)
- 7.4 Le développement de partenariats structurels sous forme de modules, de plates-formes et d'institutions communes de formation (CIFOM, GRETA, CCI, UIMM, CNCI, AIP, CPIH, AUD)

MANIFESTE VERS LE PRINCIPE D'AGGLOMÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Un nouveau modèle de développement

DÉCLARATION D'INTENTIONS

- Mettre en débat public la convention d'intention «Vers un espace économique transfrontalier ?» signée le 20 novembre 2006 par les quatre Communes de Morteau, Villers-le Lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds
- Elaborer les lignes directrices en vue d'une réflexion, puis d'une mise en place d'un espace transfrontalier de nature à répondre à l'exaspération actuelle des acteurs suisses et français
- Esquisser un nouveau modèle de développement, à caractère transfrontalier, intégré au projet RUN de l'Etat de Neuchâtel
- Etudier les contours d'un cadre juridique de nature à assurer un développement équilibré, signé par les collectivités et soumis à l'appréciation des Etats
- Promouvoir l'espace de proximité composé des communes de Morteau, Villers-le Lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds comme laboratoire européen d'agglomération transfrontalière, en référence aux Conventions de Karlsruhe
- Constituer une plate-forme de débats et de projets axés successivement sur les divers champs intéressant l'Arc jurassien (politique, économique, social, communication, associations, santé, culture, éducation, universitaire, etc) et s'inspirer d'exemples de Régions transfrontalières européennes
- Associer au débat tous les courants de la vie active, de Franche-Comté et du Canton de Neuchâtel



CYCLE 2008 / 2009

MANIFESTE VERS UNE FORMATION TRANSFRONTALIÈRE

Le projet Arc Europe

Ce projet constitue un parfait exemple représentatif d'une formation transfrontalière. Il vise la création d'un nouvel espace scientifique de recherche et d'enseignement supérieur de l'Arc jurassien en favorisant et en institutionnalisant l'échange et la mutualisation des ressources ainsi que la mobilité internationale entre les deux établissements porteurs du projet, la Haute Ecole Arc en Suisse (HE-Arc) et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard en France (UTBM).

Concrètement, il s'agit de créer une structure transfrontalière «Arc Europe» qui soutiendra la mise en oeuvre de projets divers autour de trois axes de développement:

FORMATION

- échange d'étudiant-e-s et formations binationales
- échange d'enseignant-e-s
- création d'une carte d'étudiant-e Arc Europe donnant accès aux ressources du réseau: bibliothèques, actions culturelles, manifestations sportives, cafétérias, etc.

RECHERCHE

- réalisation commune de projets Recherche appliquée & Développement (projets européens, projets Interreg...)
- partages/échanges de matériel (machines, équipements)
- investissements communs

ECONOMIE

- mise en commun de l'offre de formation continue
- mise en réseau des places de stage
- structure commune de valorisation, principe d'un «guichet unique»
- coordination améliorée au service de l'économie

MANIFESTE VERS UNE FORMATION TRANSFRONTALIÈRE

Le projet Arc Europe

Les milieux économiques voient en Arc Europe une grande chance pour la région d'accroître son attractivité auprès des jeunes talents, de mieux combiner les riches compétences scientifiques recensées de part et d'autre de la frontière, en particulier dans l'optique de participer aux programmes de recherche européens, de renforcer le potentiel d'innovation de la région et d'en augmenter sa notoriété.

Symboliquement, Arc Europe représente:

- **une fontaine de jouvence** pour les entreprises, par ses horizons européens, ses relations multiples dans les milieux scientifiques et industriels
- **un rubik's cube de l'innovation**, par la combinaison de compétences d'ingénierie, de design industriel, d'ergonomie, d'écologie et de gestion en phase avec la réalité de secteurs industriels de pointe
- **un aimant à talents**, qu'il s'agisse d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et de jeunes entrepreneurs dont l'énergie et la créativité constituent la clé du dynamisme et du rayonnement de la région

LE FORUM TRANSFRONTALIER RECOMMANDE

- la mise en place des tableaux comparatifs de l'offre de formation de l'Arc jurassien intégrant la question des coûts et des frais de formation. Une telle cartographie de l'existant est par ailleurs planifiée dans le cadre d'un projet d'Agglomération Urbaine du Doubs (conduit notamment par le CIFOM et le Greta de Morteau), et concerne principalement les niveaux de formation situés en amont des HES
- la nécessité d'instituer une image de marque forte afin de communiquer le plus efficacement auprès des entreprises et des étudiants sur les potentialités offertes par Arc Europe
- l'anticipation et l'attention particulière à la simplification de l'administration des projets communs entre la HE-Arc et l'UTBM afin que la transfrontalité de la structure soit un atout et non pas un frein

Ces trois recommandations principales devraient permettre de:

- placer l'Arc jurassien au cœur d'un dispositif de formation plutôt qu'à sa périphérie, et consolider ainsi l'identité de cette région transfrontalière autour d'un projet ambitieux et porteur d'avenir
- concrétiser la volonté de rapprochement des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et de la Région Franche-Comté dans le domaine de la formation supérieure et renforcer ainsi la cohésion régionale de ces territoires
- cheminer vers la coopération européenne à travers la mise en oeuvre des stratégies communes qui permettent de développer des régions ou des districts économiques et sociaux transfrontaliers
- élargir le bassin de recrutement, il pourrait être ainsi l'un des outils d'équilibrage des flux d'emplois entre la Suisse et la France
- renforcer encore l'offre de prestations aux entreprises, notamment en matière de recherche appliquée et de transfert technologique
- tirer pleinement profit du développement des infrastructures de transport dans l'Arc jurassien
- optimiser les coûts par le partage des ressources (investissement en commun, équipe de recherche en commun...)



CYCLE 2009 / 2010

MANIFESTE VERS UNE MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE

VU

- La Convention, signée à Genève le 5 novembre 1999, entrée en vigueur le 28 mars 2003, entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative au raccordement de la Suisse au réseau ferré français, notamment aux liaisons à grande vitesse
- l'accord des parties contractantes à mettre en place des mesures coordonnées, en cohérence avec les besoins exprimés au niveau régional
- l'amélioration postulée de l'exploitation et/ou de l'infrastructure des liaisons entre Paris et la Suisse via l'Arc jurassien, dans le cadre de la réalisation de la branche Ouest de la LGV Rhin-Rhône
- la coordination des mesures nécessaires au développement du trafic combiné pour le transit marchandises
- le postulat d'un passage de la frontière pour un trafic ferroviaire direct

VU

- l'ouverture, le 11 décembre 2011, de la première tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, avec deux gares TGV à Besançon/Franche-Comté TGV et à Belfort/Montbéliard TGV, offrant donc l'accès rapide aux grandes lignes transeuropéennes

VU

- la libéralisation du marché du transport ferroviaire, dès le 1er janvier 2010

MANIFESTE VERS UNE MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE



SAISSANT L'OPPORTUNITÉ AINSI CONFÉRÉE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES COMTOISES ET SUISSES DE L'ARC D'UN RACCORDEMENT RAPIDE AUX GRANDES CAPITALES EUROPÉENNES

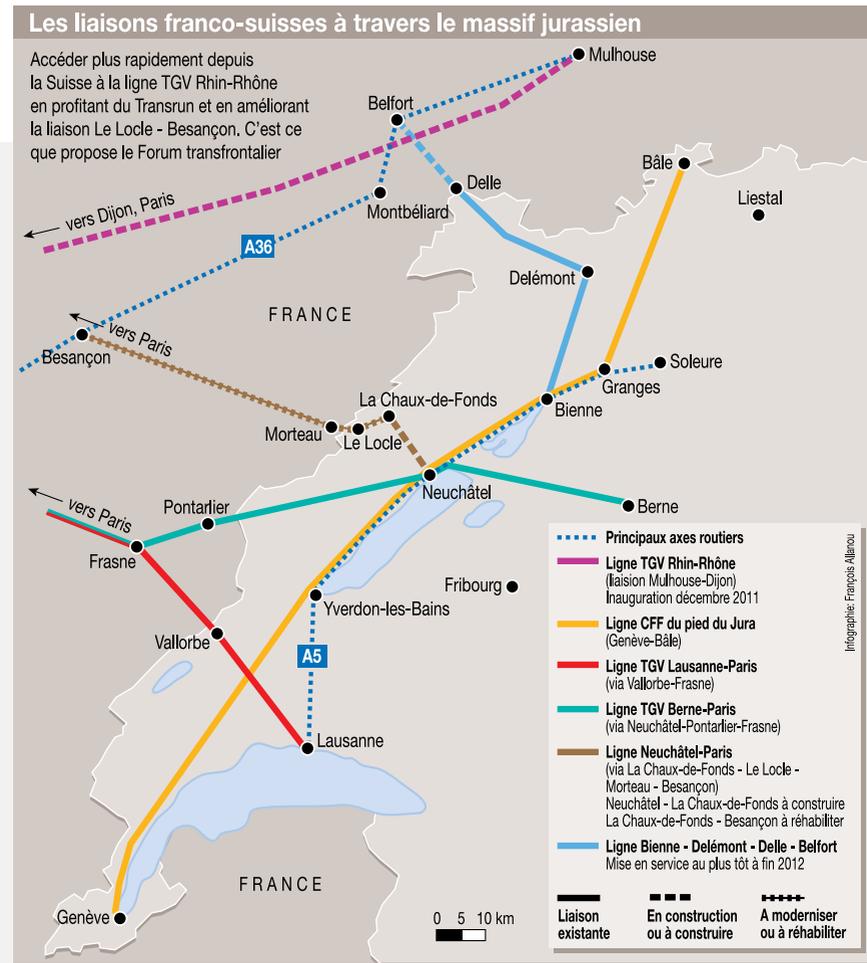
- en reliant les villes de piémont (Bienne, Neuchâtel, Yverdon-les-Bains, Belfort/ Montbéliard, Besançon, Dijon) en un peu plus d'une heure
- en franchissant l'Arc jurassien par rail et/ou par route à Delle, Le Locle, Pontarlier et Vallorbe
- et en maximisant les possibilités d'irrigation du territoire de l'Arc jurassien franco-suisse

Le Forum transfrontalier recommande à la CTJ et à ses Organes, privés et publics, ainsi qu'aux Gouvernements compétents, nationaux, régionaux et locaux, l'affirmation et l'affichage d'une mobilité transfrontalière dans cet espace devenu pertinent qu'est l'Arc jurassien franco-suisse

- **qui conduise à:**
 - une connaissance renouvelée des enjeux de déplacement dans l'Arc jurassien
 - l'émergence, entre Rhône et Rhin, d'un réseau RER de l'Arc jurassien
 - l'amélioration du réseau de transport transfrontalier de proximité
 - l'articulation des projets intérieurs du réseau aux dispositifs de transports internationaux
- **et qui garantisse, en réponse à des usagers, des cartes et des acteurs nouveaux, et au regard de l'évolution du contexte local, régional et international:**
 - des infrastructures de qualité (réseau)
 - des temps de transports les plus brefs possible (vitesse)
 - des fréquences les plus élevées possible (cadencement)
 - des interconnexions avec délais d'attente les plus brefs possible (intermodalité)

Ce plan sera décrété expérimental à échelle européenne

MANIFESTE VERS UNE MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE



CE PLAN SE DÉCLINERA EN CINQ POSTULATS VISANT À:

- Imposer une carte et une représentation transnationales à tous les projets transfrontaliers entre Rhin et Rhône
- Créer un Réseau Express Régional, RER de l'Arc jurassien, à développer un Schéma de MObilité Transfrontalière interne à ce réseau (SMOT), et à favoriser, dans le calendrier de réalisation, le transport collectif ferré
- Soutenir le développement d'un Réseau routier transfrontalier de l'Arc jurassien, en adéquation avec une offre de transports en commun plus étoffée
- Assurer l'accessibilité du Réseau de l'Arc jurassien à l'aire internationale, ferrée, routière et aérienne; finaliser les liaisons routière et ferroviaire de Bienne à Belfort/Montbéliard TGV; favoriser la liaison Neuchâtel-Besançon/Franche-Comté TGV par une poursuite de la liaison ferroviaire souterraine rapide que sera le Transrun de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds, et par un raccordement entre les deux autoroutes nationales qui butent à 12 km de la frontière (Fuans et La Chaux-de-Fonds); terminer la RN 57 entre Vallorbe et Pontarlier. La construction d'un pont sur le Doubs est de nature à favoriser cette accessibilité
- Par décideurs institutionnels de part et d'autre de la frontière (Région, Préfecture et arcjurassien.ch), arbitrer les options souvent dispersées de l'offre issue de la libéralisation du marché



MANIFESTE VERS LA CONSTRUCTION D'UNE CULTURE ET D'UNE IDENTITÉ DE L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE

LA THÉMATIQUE

*Le 5e Cycle
du FORUM TRANSFRONTALIER
arc jurassien a été dédié à l'analyse
du thème: Culture et Identité(s)
de l'Arc jurassien franc-comtois
et suisse:*

*Quelles ressemblances ?
Quelles différences entre nous ?*

*Qu'est-ce qui nous a construits
ressemblants/différents ?*

*Quelles impulsions convient-il
de donner pour construire un avenir
commun Arc jurassien ?*

Vers de nouvelles utopies ?

LE FORUM TRANSFRONTALIER ARC JURASSIEN MET EN ÉVIDENCE LES POINTS SUIVANTS:

ATTENDU QUE

- *Les dissemblances à l'intérieur de l'Arc jurassien ne sont que des variétés d'une même culture*
 - *Leurs ressemblances sont bien plus nombreuses que leurs dissemblances; Arc jurassien franc-comtois et suisse sont étroitement liés*
 - *Les pratiques culturelles transfrontières se multiplient et créent de nombreux ponts; ces ponts sont autant de leviers pour l'affirmation d'une identité et d'un vivre-ensemble transjurassien*
1. Une appartenance à des entités nationales différentes, les deux Guerres mondiales et un positionnement différent face à l'Union Européenne ont séparé ces deux mêmes pays les cent dernières années; l'avenir de l'Arc jurassien est à construire maintenant en tant que région d'Europe
 2. Une volonté apparaît évidente des pouvoirs publics et des collectivités territoriales suisses et françaises de construire un avenir à l'Arc jurassien. Celle des citoyens est moins affirmée. Un effort de communication vers la population est à initier sur l'histoire commune, l'identité partagée, la culture transfrontalière, la communauté de destin et l'avenir commun des deux régions
 3. L'esprit d'utopie est le vecteur le plus emblématique de l'Arc jurassien franc-comtois et suisse, c'est son label et son totem; il est la souche d'innovations partagées; entre Rhône et Rhin, un tel esprit doit être soutenu afin de mobiliser les initiatives communes de cette région transfrontalière d'Europe

CONCLUSION UNE RÉGION D'EUROPE EN MARCHÉ



L'Arc jurassien franc-comtois et suisse est un espace transfrontière. Cet espace regroupe la Franche-Comté, ses quatre Départements, et les Cantons suisses du Jura, de Berne, Neuchâtel et Vaud. Des échanges suivis ont lié ces deux Régions jusqu'en 1914. Les deux Guerres mondiales, puis un positionnement différent face à l'Europe en construction, les ont subitement adossées, comme mises dos à dos. Depuis cent ans bientôt, on s'ignore poliment. Sur la carte européenne des coopérations transfrontalières, de Saint-Petersbourg à Porto, entre les deux fortes régions de Bâle et Genève, entre Rhône et Rhin, l'espace arc jurassien est espace vide. L'absence de centres urbains d'importance, la situation de ces deux Finistères et l'altitude de moyenne montagne n'expliquent pas l'entier de déficit. Il a manqué une volonté.

Or, un sursaut sensible semble dynamiser désormais divers projets récents de coopération transfrontalière. Ces actions ponctuelles et spécifiques semblent même se ranger peu à peu en des programmes coordonnés par la Conférence transjurassienne (CTJ). Mais, à l'instar de nombreux sites d'Europe, il faudra bien mettre en coopération des Organisations et Institutions; co-financer des actions communautaires; et déterminer un espace politique de pilotages de ces projets éclatés.

Depuis cinq ans, un espace transfrontalier s'est créé; une habitude de rencontres transfrontalières s'est installée; une culture de débat s'est constituée; un savoir transfrontalier partagé s'est construit; un effort citoyen inconnu jusqu'ici s'est confirmé; un dynamisme transfrontalier nouveau émerge entre Rhône et Rhin; une Région d'Europe est en construction.

Par ses diverses rencontres saute-frontière; par la culture de débat qu'il a instaurée; par l'effort citoyen ainsi mobilisé; par le rôle d'aiguillon qui est le sien, le Forum transfrontalier aura contribué à impulser un dynamisme transfrontalier inconnu jusqu'ici, et à contribuer, un peu, à l'émergence future d'une Région d'Europe.

Les Manifestes inscrits dans ce document sont la mémoire de cette volonté.

Le Forum transfrontalier remercie tous ses partenaires et soutiens financiers, ainsi que les participants aux sessions et ateliers thématiques qui ont contribué à nourrir la matière de nos publications:

La Loterie Romande, la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Ville du Locle, la Commune de Val-de-Travers, le Club 44, le Secrétariat Général des Affaires Régionales de la Préfecture de Franche-Comté SGAR, la Conférence Transjurassienne CTJ, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs CCI, le Laboratoire ThéMA UMR 6049 CNRS - Université de Franche-Comté, le Réseau Urbain Neuchâtelois RUN, l'Agglomération Urbaine du Doubs AUD, la Mairie de Morteau, la Mairie de Villers-le-Lac, la HE-Arc à Neuchâtel, l'UTBM Montbéliard-Belfort, les Chambres de commerce et de l'industrie de l'Arc jurassien, le Syndicat UNIA, le CIFOM, l'ESTER, le GRETA Haut-Doubs à Morteau, le Lycée Edgar Faure de Morteau, la Mission Opérationnelle Transfrontalière – MOT à Paris, le Groupement Transfrontalier Européen à Morteau, la Métropole Rhin-Rhône, l'Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée, les cent cinquante intervenants et journalistes invités à animer les vingt sessions et ateliers de nos cinq Cycles thématiques

Le Forum transfrontalier remercie particulièrement M. Michel Béguelin, ancien Conseiller aux Etats, pour sa contribution majeure à la rédaction du Manifeste sur la Mobilité transfrontalière